

DOSSIER D'INSCRIPTION DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

(À retourner par le jeune par e-mail ou en main propre au service enfance/jeunesse)

Année : 2022

Je gagne de l'argent de poche... En participant à la vie de ma commune !

Renseignements généraux :

Nom : Prénom :

Sexe : Masculin Féminin Date et lieu de naissance : / / à.....

Adresse :

CP : Commune :




.....
:.....@.....



N° de sécurité sociale :

N° de téléphone en cas d'urgence :

- Domicile :
- Du responsable légal 1 :
- Du responsable légal 2 :
- Nom du médecin traitant :
- 

Situation (cochez) :

- Lycéen (ne), précisez l'établissement :
- Autre, précisez :

Disponibilité(s) / Préférences (cochez) : cocher les semaines disponibles. En cas d'absence(s) lors d'une semaine cochée, merci de le préciser en « observations »

JUILLET	AOÛT	OBSERVATIONS
<input type="checkbox"/> S1 du 4 au 7/07	<input type="checkbox"/> S3 du 15 au 19/08	
<input type="checkbox"/> S2 du 11 au 15/07	<input type="checkbox"/> S4 du 22 au 26/08	
<input type="checkbox"/> S3 du 18 au 22/07	<input type="checkbox"/> S1 du 1er au 5/08	
<input type="checkbox"/> S4 du 25 au 29/07	<input type="checkbox"/> S2 du 8 au 12/08	

FICHE SANITAIRE – Dispositif Argent de Poche

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles sur le jeune, elle évite de vous démunir de son carnet de santé.

1/ Médecin traitant : Adresse : téléphone :

2/ Vaccination

Vaccins Obligatoires	oui	non	Dates des Derniers Rappels	Vaccins Recommandés	Dates
DT POLIO				HÉPATITE B	
				RUBEOLE OREILLIONS ROUGEOLE	
				COQUELUCHE	

SI L'ENFANT N'A PAS REALISE LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

3 / Renseignements médicaux concernant le jeune

Le jeune a-t-il des allergies : oui non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler et fournir une ordonnance) :

.....
.....

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

.....
.....

Le jeune suit-il un traitement médical : oui non

Si oui, lequel ?

Joindre une ordonnance ainsi que les médicaments et la notice dans la boîte d'origine. Dans le cas contraire, nous ne pourrions donner le traitement. Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Le jeune a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ? oui non

(Si oui convenir d'un rendez-vous préalable et fournir une copie du document)

Le jeune a-t-il un dossier en cours à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ?

oui non (si oui convenir d'un rendez-vous préalable)

Responsable du mineur

Je, soussigné(e)responsable légal du jeune :

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Autorise l'utilisation interne des données personnelles à l'usage unique de la collectivité

Autorise la collectivité à prendre des photographies et/ou des vidéos du jeune pendant le dispositif à des fins de communication et de promotion.

Autorise la collectivité à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale,...) rendues nécessaires par l'état de santé du mineur et m'engage à rembourser à la collectivité, les honoraires médicaux et frais pharmaceutiques avancés en raison des soins engagés.

Fait le : à :

Nom Prénom :

Signature du responsable légal :

Les informations personnelles recueillies sur cette fiche, sont obligatoires et nécessaires pour inscrire le jeune au dispositif argent de poche. Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée en mairie ou sur le site www.ploneour-lanvern.bzh

1) Engagement du jeune

Pendant la durée de la mission, le jeune s'engage à :

- Être présent sur la totalité de la mission confiée et à ne pas quitter le lieu de la mission sans l'autorisation de l'encadrant ;
- Être ponctuel : toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;
- Prévoir une tenue vestimentaire adaptée aux travaux prévus (les travaux confiés peuvent être salissants) ;
- Réaliser correctement les tâches qui lui sont confiées ;
- Respecter et appliquer les consignes données par les encadrants ;
- Faire preuve d'un comportement adapté (politesse et respect vis-à-vis des encadrants, des autres jeunes et du public, discrétion et neutralité) ;
- Prendre soin du matériel confié pour la mission.

2) Durée et contenu de la mission

Chaque mission a une durée de 3 heures 30, une pause est prévue.

Les missions visent à l'amélioration du cadre de vie de la commune et à rendre les jeunes acteurs de leur territoire. Les missions proposées seront définies par la Mairie et porteront sur des tâches simples ne nécessitant pas de technicité particulière (aide au fleurissement, désherbage manuel, peinture de petits mobiliers urbains, aide à la médiathèque, participation au service, à la mise en place et au débarrassage de la salle...etc.).

Avant la mission « une fiche de mission » en détaillera le contenu et l'encadrement.

3) Indemnisation et fin de la mission

En contrepartie de la réalisation d'une mission dans le respect des points d'engagement précités, la Mairie s'engage au versement d'une indemnité de 15 € par demi-journée de mission. Cette indemnisation se fera en numéraire en se présentant à l'accueil de la mairie muni de l'attestation de fin de mission.

Le non respect des points d'engagement par le jeune pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche » et la non-indemnisation de la mission.

4) Cadre légal de la mission

Le dispositif « Argent de poche » n'est pas considéré comme un emploi. À ce titre, la Mairie de ne saurait être désignée comme employeur des jeunes participant au dispositif.

Par ailleurs, l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.

Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur.

Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération.

Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité Civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités.

Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat et m'engage à le respecter.

Motivation :

En quelques lignes expliquez vos motivations à participer au dispositif « Argent de poche » :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autorisation parentale (à remplir par le tuteur légal)

Je soussigné (e), Monsieur, Madame ou tuteur légal.....demeurant (adresse complète) à autorise mon enfant à participer au dispositif « Argent de poche, dans les conditions définies dans le contrat de participation (ci-après).

Je certifie que mon enfant :

- Possède une assurance extrascolaire Est à jour de ses vaccinations

Trajet : domicile-lieu d'intervention :

J'autorise mon enfant à effectuer seul le trajet entre son domicile et le lieu d'intervention

Ou

J'assurerai le transport de mon enfant entre son domicile et le lieu d'intervention.

J'autorise également les responsables à prendre les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie.

J'autorise Je n'autorise pas l'utilisation la Ville de PLONÉOUR-LANVERN à utiliser les photographies et images vidéo représentant le bénéficiaire dans ses divers supports de communication (bulletin, site internet...).

La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ».

La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance en « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Pièces à joindre au dossier :

- Dossier d'inscription et Fiche sanitaire
- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif de Domicile au nom du tuteur légal** (quittance de Loyer, Facture électricité, internet...)

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Contact : Glen HASCOËT / 02 98 87 75 48 - 06 63 60 86 61 / clsh@ploneour-lanvern.fr

Fait à

Le

Signature des parents

Précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du jeune

Précédée de la mention «Lu et approuvé»

